

Conseil communautaire du vendredi 7 décembre 2018

Débat d'Orientation Budgétaire 2019
Propos introductif de Jean-Pierre TALLIEU
Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

Mes chers collègues,

Les orientations budgétaires pour 2019 s'inscrivent pour la seconde année consécutive, dans un nouveau contexte d'encadrement des dépenses des collectivités locales et de resserrement des contraintes réglementaires relatives aux équilibres budgétaires.

Le rendez-vous annuel du Débat d'Orientation Budgétaire, constitue toujours une étape importante de la vie de notre collectivité car elle fixe les orientations, les bases sur lesquelles notre budget et donc nos actions pourront s'appuyer dans les prochains mois.

Il représente aussi l'aboutissement d'une démarche à laquelle chaque élu de notre assemblée et chaque collaborateur de notre administration aura participé, avec tout l'engagement et tout le sens des responsabilités que nos concitoyens sont en droit d'attendre. Et pour cela, je vous remercie collégialement.

La volonté qui a présidé à la rédaction du rapport d'orientation budgétaire, est celle de la transparence, dans la continuité de nos prises de décision collective, afin que nous débattions ici en toute connaissance de cause.

Dès le début de ce mandat je vous ai proposé de réfléchir ensemble à une prospective de nos politiques publiques et à la construction d'un projet de territoire. Dans mon esprit cet exercice avait vocation de s'entendre sur l'essentiel et de tracer unanimement une voie d'avenir et d'ambition. Je crois que nous y sommes en grande partie parvenus.

Les principaux mouvements institutionnels et les transferts de compétences tendant à s'achever, l'exercice 2019 marquera le démarrage de nouveaux grands projets structurants pour la CARA et son territoire. J'y reviendrai un peu plus tard.

Je vous rappelle cependant, qu'au cours de l'année 2019, nous aurons à préparer – à moins d'un revirement législatif – le dernier transfert issu de la loi NOTRe, relatif aux eaux pluviales urbaines. Ce transfert ne sera pas une sinécure tant les contours de la loi et ses modalités d'application restent flous. Je compte sur votre participation active et constructive pour que ce dernier s'effectue dans les meilleures conditions possibles, sous le principe exclusif de la neutralité budgétaire, tant pour les communes que pour la CARA.

Dans le contexte incertain dans lequel nous évoluons, notre conduite doit rester à la fois prudente et ambitieuse, dans la continuité des exercices précédents : il s'agit de contenir nos dépenses de fonctionnement, de booster nos investissements, de maintenir raisonnablement notre fiscalité et de préserver un niveau suffisant d'autofinancement.

Si nos recettes fiscales ont progressé globalement de l'ordre de 2% entre 2017 en 2018, je vous rappelle qu'elles sont dues pour 66% à la part des impôts ménages. Et si, dans le même temps, je vous indique que la valeur attendue du dégrèvement sur la taxe d'habitation s'élèvera à plus de 4 millions d'euros sur le territoire de la CARA, je ne peux que souhaiter ardemment que les engagements de compensation financière exprimés par l'Etat soit aussi durables qu'annoncés. D'ailleurs, à ce jour, les modalités et la répartition entre les différents bénéficiaires actuels du produit de la taxe restent inconnus.

De plus, près de 53% des recettes fiscales perçues par la CARA sont reversées, à l'Etat, pour 47% au titre de la participation au redressement des finances publiques, et 6% aux communes membres.

Le renforcement de la composante « déchets » de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), inscrit dans le PLF 2019, sera lourd de conséquence pour la CARA, via la contribution versée au SIL pour le traitement des déchets ménagers. Le principe étant d'assurer, qu'entre 2021 et 2025, le coût du recyclage devienne moins élevé que les autres modes de traitement, tel que l'incinération. L'évolution attendue de la taxe sur la même période serait de l'ordre de 150%, pour un coût de la tonne traitée passant de 6€ en 2018 à 15€ en 2025. Cela devra nous inciter rapidement à diminuer nos apports au centre de traitement et pour cela, à mettre en œuvre une réduction à la source de nos déchets. C'est un sujet d'importance qui mérite toute notre attention.

C'est en faisant preuve d'ambition que malgré la relative stagnation de nos ressources au regard de la montée en charge de nos compétences, nous parviendrons à agir et à investir pour l'avenir, tout en maîtrisant la fiscalité.

Les orientations budgétaires proposées respectent l'objectif d'évolution des dépenses locales fixée à 1,2% par an.

Comme en 2018, la fiscalité restera constante et les taux que je vous proposerai de voter, demeureront pour l'essentiel, inférieurs aux moyennes des autres communautés d'agglomération.

Malgré cela, nous enregistrons trois postes principaux d'augmentation de crédits. Les deux premiers représentent des dépenses obligatoires à propos desquelles nous n'avons pas de marges de manœuvre. Tout d'abord, l'augmentation de la contribution versée au SDIS au titre de la défense incendie. Il s'agit d'une dépense nette portée par la CARA, et qui n'a pas fait l'objet d'un transfert de charges. Ensuite, l'augmentation de la participation versée à la DSP transport, résulte pour l'essentiel à l'augmentation du prix du carburant. Le troisième poste d'augmentation concerne la subvention versée à l'Office de Tourisme Communautaire

pour mettre en œuvre le schéma de développement de l'économie touristique qui vous a été présenté au début du mois de décembre.

Notre ambition repose sur une stratégie financière constante. Celle-ci implique, en fonctionnement, une exigence de sérieux, la stabilité de la fiscalité directe locale et la mobilisation de nouveaux potentiels de recettes, visant à consolider notre autofinancement.

Cette ambition c'est celle qui nous conduira à tout mettre en œuvre afin de pouvoir apporter notre pleine contribution à l'amélioration de la qualité de vie des habitants du territoire et au développement de nos communes.

Pleine contribution, cela signifie, non seulement poursuivre inlassablement les efforts de gestion qui permettent de préserver le contribuable, mais aussi mener des politiques évolutives et pleinement adaptées aux besoins de nos concitoyens.

Pleine contribution, cela signifie, non seulement exercer nos compétences, mais aussi savoir faire preuve d'inventivité et d'audace lorsque l'intérêt de nos populations et de notre territoire nous le dicte.

Pleine contribution, cela signifie, non seulement renforcer les organisations et les pratiques qui font leurs preuves aujourd'hui, mais aussi être en capacité de démontrer sans cesse notre volonté de modernisation et notre esprit d'innovation.

En témoigne l'ébauche d'un Programme Pluriannuel des Investissements, qui traduira nos volontés d'investissements sur une période donnée, tout en tenant compte des objectifs fixés par la Loi de Programmation des Finances Publiques. Je vous invite à participer activement à son élaboration dans les semaines qui viennent. Une dette parfaitement maîtrisée et sécurisée, avec une capacité de désendettement de 0,61 année, nous permet aujourd'hui d'être ambitieux et de dérouler des projets dont la maturation a parfois nécessité plusieurs années. C'est la

démonstration de la capacité de l'EPCI à construire le « projet de territoire » tout en absorbant – parfois à marche forcée – les nouvelles compétences imposées par la loi NOTRe.

Le PPI fait la part belle au développement économique. J'évoquais précédemment l'Office de Tourisme Communautaire. Si le transfert s'est indéniablement accompagné de coûts de fonctionnement supplémentaires pour la CARA, liés mécaniquement au dimensionnement de la nouvelle structure, je me félicite néanmoins pour les perspectives qu'elle ouvre au territoire : un vrai programme de développement et de promotion « quatre saisons », une professionnalisation renforcée des équipes, une identité et donc une reconnaissance accrue de la Destination Royan Atlantique. Pour cela, nous devons porter la création d'une véritable « Maison du Tourisme », réunissant back-office et front-office, tout en améliorant la lisibilité et l'efficacité de nos bureaux d'information touristiques répartis sur tout le territoire.

Autre lieu très attendu par les porteurs de projets économiques, la Maison des Entreprises, baptisée « UP » lors du 10^{ème} anniversaire de la Journée de l'Entrepreneur. La signature de cette marque, « le carré des entrepreneurs » renforcera la dimension identitaire et communautaire. La livraison du bâtiment, rue de l'Electricité à Royan, est prévue au premier semestre 2020.

Bonne nouvelle également pour nos producteurs locaux, partenaires historiques de la CARA en faveur du développement des circuits courts, puisque les études préalables à la création d'un pôle de transformation alimentaire sont achevées. Nous entrons à présent dans la phase de réalisation sur le site de la Roue à Saujon.

Et quand développement économique et aménagement du territoire se conjuguent, il en résulte une nouvelle dynamique illustrée par des projets portuaires novateurs, qui seront ensuite gérés par les deux syndicats mixtes réunissant le Département de la Charente-Maritime et la CARA.

Côté Gironde, tous les moyens sont mis en œuvre et toutes les énergies mobilisées, pour permettre l'accostage des premiers bateaux de croisière à Royan au début de l'été 2019. Ce sera une valeur ajoutée non négligeable pour le commerce local, sans les inconvénients d'une arrivée massive et brutale sur le site, puisque la jauge attendue des bateaux sera de l'ordre de 200 passagers.

Je ne renonce pas non plus à l'idée d'une navette rapide entre Royan et Bordeaux. Pour cela, nous sommes en relation avec la métropole bordelaise et la région Nouvelle-Aquitaine, pour tenter d'en évaluer les impacts, les coûts et la rentabilité.

Côté Seudre, CARA et Département à parité, porteront le programme d'aménagement du port-chenal à La Tremblade. Cette réalisation apportera une capacité supplémentaire d'une centaine d'anneaux dans l'offre du territoire et libérera dans le même temps, des espaces supplémentaires et mieux organisés pour l'accueil des ostréiculteurs. Il s'agit également d'un véritable projet urbain, un port en ville, là aussi vecteur de valeur ajoutée pour l'économie locale.

Côté transport et mobilité, le projet de développement du pôle intermodal de Saujon va entrer en phase travaux, en partenariat avec la ville de Saujon qui va poursuivre en parallèle la requalification des principaux axes reliant la gare au centre-ville. Après la gare de Royan, la CARA aura tout mis en œuvre pour offrir au train des conditions d'arrivée optimisées. Nous devons être plus que jamais vigilants à ce que les engagements pris dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 ne soient pas remis en question, au bénéfice d'autres projets opportunistes.

Le renouvellement de la DSP mobilité est en cours. En fonction des résultats et du candidat attributaire, nous aurons besoin de disposer de notre propre dépôt de bus, dont le positionnement géographique n'est pas encore totalement arrêté. C'est le seul moyen de rendre totalement

équitable la mise en concurrence des délégataires et de nous préserver de l'inflation incontrôlable d'amortissement, d'un équipement dont nous ne serions pas propriétaire.

Je sais que nous attendons, pour certains, depuis plusieurs années, le développement d'un véritable schéma cyclable. Il est désormais « sur les rails » et vous avez pu en apprécier les grandes orientations lors de sa présentation au mois de novembre. Il reste beaucoup à faire pour lui donner la cohérence nécessaire à l'échelle de tout le territoire de la CARA et prendre en compte toutes les composantes du déplacement cyclable, qu'il soit quotidien lors des déplacements domicile-travail ou domicile-école, ou qu'il serve de support à des pratiques plus touristique ou sportive. Je compte là aussi sur votre participation, vos suggestions et vos arbitrages...

Les études préalables à la construction de piscines sont engagées. Là aussi nous aurons des arbitrages à effectuer. Il s'agira d'une nouvelle compétence liée à la notion d'intérêt communautaire. Nous devons évaluer – en toute transparence – les conséquences de nos choix et arrêter conjointement les meilleures options au bénéfice de nos concitoyens.

Je vous rappelle également les projets de déplacement du siège social de la CARA, fixé à côté de la Maison des Entreprises dans le quartier de l'Electricité et celui de la création d'un centre technique à Saint-Sulpice de Royan pour réunir les services éclatés aujourd'hui sur tout le territoire et réaliser des économies d'échelle.

Voici rapidement dressée, une liste non-exhaustive des dossiers marquants de l'année 2019. Dans quelques instants, Vincent BARRAUD va vous présenter en détail les différents postes significatifs de ce DOB 2019. Je souhaite que nous puissions avoir à l'issue un débat constructif et pourquoi pas, des enrichissements à la réflexion commune !

Je sais que chacune et chacun de nous a ses propres sensibilités, ses propres analyses et que, plus le temps se réduit vers la fin du mandat, ses propres ambitions. C'est la démocratie. C'est une bonne chose pour le service public et pour les habitants lorsque le dialogue est ouvert et les propositions réalistes.

Je vous remercie pour votre écoute et votre engagement communautaire.